

Article 1 – Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations et ventes réalisées par KLEMAIN, notamment les travaux de serrurerie, dépannage, ouverture de porte, remplacement de serrure ou de cylindre, pose de portes blindées, sécurisation, contrôle d'accès, fourniture et installation de matériels.

Toute signature de devis, bon de commande ou acceptation de travaux implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Les catalogues, notices, documents commerciaux et tarifs sont communiqués à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis en raison de l'évolution technique ou économique.

Article 2 – Formation du contrat

La vente est parfaite et définitive dès signature du devis ou du bon de commande par le client.

Toute modification ou prestation complémentaire devra faire l'objet d'un accord écrit préalable.

Dans le cadre d'une intervention urgente expressément demandée par le client, l'exécution des travaux vaut acceptation du devis et des présentes conditions.

Article 3 : prestations supplémentaires

Les prestations non prévues dans le devis initial feront l'objet d'une facturation complémentaire après accord du client.

Les prix et délais supplémentaires seront communiqués avant exécution des travaux complémentaires.

Article 4 – Livraison et intervention

Les matériels sont livrés ou installés à l'adresse indiquée par le client sur le devis ou le bon de commande.

Le client doit garantir l'accessibilité des lieux d'intervention.

Article 5 – Délais

Les délais de livraison ou d'intervention sont donnés à titre indicatif.

Ils commencent à courir à compter : de la signature du devis ou du bon de commande, de la réception de l'acompte éventuel, et de la fourniture par le client de tous renseignements nécessaires.

KLEMAIN se réserve le droit de suspendre l'exécution : en cas de défaut de paiement, d'informations incomplètes, d'impossibilité technique, de force majeure, ou de tout événement indépendant de sa volonté.

Aucun retard ne pourra donner lieu à annulation de commande ou indemnité sauf disposition légale impérative contraire.

Article 6 – Prix et conditions de paiement

Les prix sont exprimés en euros TTC.

Sauf stipulation contraire : acompte à la commande : 30 % à la commande et solde payable comptant à la fin des travaux ou à la mise en service.

Les déplacements, interventions d'urgence, soirées, nuits, week-ends et jours fériés peuvent faire l'objet de majorations tarifaires.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement comptant.

En cas de retard de paiement : des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal seront appliquées, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

Article 7 – Réserve de propriété

Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les matériels et fournitures demeurent la propriété de KLEMAIN jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

Le client assume néanmoins les risques liés aux matériels dès leur installation ou livraison.

Article 8 – Garanties

Les matériels bénéficient : de la garantie légale de conformité, de la garantie légale contre les vices cachés, ainsi que des garanties fabricants applicables.

Les garanties contractuelles sont limitées aux conditions prévues par les fabricants. La garantie ne couvre pas : l'usure normale, le mauvais usage, les dégradations volontaires, les tentatives d'effraction, les défauts d'entretien, les modifications ou réparations effectuées par un tiers. Le client doit conserver sa facture.

Article 9 – Ouverture de porte et dépannage

Le client reconnaît que certaines techniques d'ouverture peuvent entraîner la détérioration du cylindre, de la serrure ou des éléments de fermeture lorsque l'ouverture fine est techniquement impossible. KLEMAIN ne pourra être tenue responsable des dommages rendus nécessaires pour permettre l'accès au logement ou local.

Article 10 – Contrôle et entretien

Le client doit procéder régulièrement aux vérifications et à l'entretien normal des équipements installés.

Toute anomalie doit être signalée sans délai.

Article 11 – Responsabilité

La responsabilité de KLEMAIN est strictement limitée aux prestations prévues au devis.

KLEMAIN ne pourra être tenue responsable : des dommages indirects, pertes d'exploitation, préjudices immatériels, défauts résultant d'une utilisation non conforme, ou d'une intervention extérieure postérieure.

Article 12 – Médiation de la consommation

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612-2 du Code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

KLEMAIN a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 18662/VM/2605, la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande : Soit par écrit à :

SAS Médiation Solution
222 chemin de la Bergerie
01800 Saint Jean de Niost

Soit par mail à : mediation@sasmediationsolution-conso.fr

Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,

Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez SAS Médiation Solution du professionnel concerné, un exposé succinct des faits, copie de la réclamation préalable, tous documents utiles à l'instruction de la demande (devis, facture, justificatif de paiement, etc.).

Article 13 – Protection des données

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des commandes et relations clients.

Elles sont conservées conformément à la réglementation applicable.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 14 – Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable avant toute action judiciaire.